

**OFFICIAL CONTEST RULES –
« Lange True Blue Team »**

ARTICLE 1: PRESENTATION AND DURATION OF THE CONTEST

SKIS ROSSIGNOL SAS, a French company registered under the number 056 502 958 and located at 98 rue Louis Barran, 38430 St Jean de Moirans, France is organizing under its brand Lange (hereinafter the "**Organizer**"), a free contest with no obligation to buy entitled " Lange True Blue Team ", the list of prizes of which is set out in Article 6 of these rules.

The contest will be open from 10/21/2022 to 11/06/2022 midnight, French time, hereinafter the "**Contest**".

The Organizer reserves the right to shorten, extend, modify, or cancel the Contest, if circumstances so require. Its liability shall not be incurred as a result.

The Contest is accessible via the following link: https://www.lange-boots.com/_rs-race-skiboot#contest, and is also accessible on the Organizer's social networks.

The Contest is subject to French law and the competent French courts in the event of a dispute.

ARTICLE 2: PARTICIPANTS

The Contest is reserved for natural persons of majority age, whether or not they are customers of the Organizer and its partners, who have a valid personal electronic address (email) in order to be contacted for the purposes of managing the Contest, and who meet the conditions for participation in the Contest *as set forth* in this document (hereinafter the "**Participants**" or the "**Participant**"). Notwithstanding the foregoing, it is possible for anyone who is underage to participate to the Contest, provided that such person is willing to participate to the Contest and has the express authorization of his/her parent or legal guardian to participate to the Contest.

The Organizer's staff and those of its partners who have been directly involved in the organization of the Contest, and more generally, any person who has been involved in the development of the Contest, are not authorized to participate in the Contest.

ARTICLE 3: CONDITIONS OF PARTICIPATION AND COMMITMENTS OF PARTICIPANTS

Each Participant must follow the instructions described in article 4.1 in order to participate in the Contest. Any participation in the Contest by any other means than those specified in these rules will not be taken into account.

It is the responsibility of each Participant to ensure that his or her contact details are correct and, in particular, that the e-mail address given in the form of the Contest is working properly. Any entry document that is incomplete, does not comply with the constraints described in these rules or whose name and email address are illegible will be considered invalid. In addition, Participants shall elect domicile for the entire duration of the Contest at the address they have previously declared. It is the

responsibility of the Participants to ensure the confidentiality of their identification and password necessary for their internet connection/user account, if any. Participants are advised to always choose a strong password. The Organizer shall not be held responsible in the event of negligence on the part of Participants in this respect.

Each Participant may only participate once during the entire duration of the Contest - this participation is also strictly personal and nominative. Thus, the same natural person is not authorized to play with several e-mail addresses. Each Participant is also prohibited from disrupting the progress and integrity of the Contest by any means whatsoever, in particular to modify the results or to harm the equality of chances between the Participants during the course of the Contest. In this case, the Organizer reserves the right not to award the prizes to the fraudster and to exclude any Participant whose behaviour is suspected of being fraudulent without having to notify him/her. The Organizer reserves the right to temporarily or permanently block, in whole or in part, the possibility of participating in the Contest against any person who interferes with the running of the Contest and affects or is likely to affect the administration, security, fairness, integrity or proper conduct of the Contest, without prejudice to the Organizer's right to take legal action before the competent courts against that person.

The Organizer reserves the right to modify, postpone or cancel all or part of the Contest if it appears that fraud has occurred in any form whatsoever, in particular by means of a computer system in the context of participation in the Contest or the determination of the winners.

Participation in the Contest implies full and unconditional acceptance of these rules. Failure to comply with the said rules shall result in the automatic cancellation of participation and the possible awarding of prizes.

ARTICLE 4: OPERATION OF THE CONTEST

4.1 Registering for the Contest

In order to participate in the contest, the participant must:

- Go to <https://www.lange-boots.com/rs-race-skiboot#contest>
- Answer all the questions of the following quiz et register via the form of the contest. The quiz is about the sports results of our athletes and international winter sports competitions. Only Participants who correctly answer all the questions in the quiz and complete the entry form will be eligible to be drawn to win the prizes defined in these Rules. The answers to the quiz are given at the end of the Rules.

QUIZ AND FORM OF THE CONTEST :

QUIZ:

Question 1: What is the time that will make Clément Noël win the gold medal in the slalom race at the 2022 Beijing Olympic Games? *

1'54'10 / 1'44'09 / 2'20'43

Question 2: How many World Cup victories did Alberto Tomba achieve at the end of his career with Lange skiboats? *

20 / 15 / 50

Question 3: Who was the last Lange athlete to win a Crystal Globe? *

Federica Brignone / Jean-Frederic Chapuis / Katharina Liensberger

FORM:

Email* :

Last Name* :

First Name* :

Country* :

Postal Code* :

Birthdate* :

Skiboosts size :

I read and I accept the contest rules *

I want to subscribe to the newsletter from LANGE

*mandatory information

Each Participant has to provide complete information in the form such as email address, first name, last name, and birthdate, country of residency, city and mark as accepted for the rules of the Contest. All information incorrect, misspelled, not able to be read or incomplete, if the rules box is not checked will automatically erase the application for the Contest and will close any chance of winning for this participant. The Organizer is not responsible for any corrupted files, not able to open or non-transmissible files.

4.2 Draw

Only Participants who correctly answer all the questions in the quiz will be eligible for the draw. Winners are determined among participants by random chance, by means of a draw. All draws will be carried out by the Organizer via computer software.

2 winners will be drawn on 11/07/2022 from among all Participants who have validly registered during the Contest period and correctly answered the quiz. The winners will be contacted by the Organizer within one week of the draw.

1 winner will be selected in Europe

1 winner will be selected in North America

ARTICLE 5: PUBLICATION OF RESULTS

The Organizer will contact each winner directly via email at the valid address indicated at the time of registration. The Organizer will not be held liable for incorrect or non-delivery of email by Internet access providers.

Each winner must, within a **maximum of fifteen (15) days** of being contacted by e-mail :

- Expressly accept his/her prize

AND

- Provide the Organizer with the information required to organize the prize (telephone number and answers to the questions asked by the Organizer in the e-mail).

Failing this, the winner's silence will be deemed to be a definitive renunciation of the prize, which will remain the exclusive property of the Organizer, who may freely dispose of it.

ARTICLE 6: PRIZES

6.1 list of Prizes

Each of the winners selected in the context of the Contest will be awarded, subject to the provisions of articles 3, 4 and 8 hereof, the following prize(s):

- 2 VIP WORLD CUP TICKETS with a unit value of 300 euros (including VAT) recommended retail price.
 - Europe : Courchevel ou Méribel
 - Amérique : Aspen
- RS Skiboats 130, with a unit value of 550 euros (including VAT) recommended retail price.
- A Bootfitting with a unit value of 100 euros (including VAT) recommended retail price.
- A Skibag Racerbag Lange with a unit value of 160 euros (including VAT) recommended retail price.
- A Lange T-shirt with a unit value of 17 euros (including VAT) recommended retail price.
- A Lange Cap with a unit value of 8 euros (including VAT) recommended retail price.

- Accomodation is supported up to a value of 300 euros (including VAT) recommended retail price.

ATTENTION !!!! It is brought to the attention of the winners that transportation to and from the competition venue is not covered. It is at the exclusive expense of the winner.

6.2 Award of the prizes

When prizes are products, such prizes will be sent by post or any other transport company to the winner's home address no later than ninety (90) days after the end of the Contest, except in cases of force majeure event.

Where the prizes are services, these will be organized in accordance with the conditions indicated in their description and in consultation with the winner.

As the contest is organized in the context of the COVID 19 pandemic, the Organizer cannot be held responsible for any delay resulting from the prevention and / or administrative requirements to mitigate the COVID 19 epidemic.

The Organizers cannot be held responsible for the wrong or not routing of mail and consignment by post or any other transport company.

6.3 Other important specifications related to the prizes

The winner will be responsible for all applicable duties and taxes. The prize is neither taken back nor exchanged for an equivalent good or service. Thus, the Organizer will not accept any substitution, transfer, or award of cash in lieu of the prizes. No prize may be reimbursed. In the event of unavailability, a prize of equal or higher value will be awarded at the discretion of the Organizer. The prizes become the property of the winners at the time of their delivery, concomitantly with the transfer of the associated risks.

The Organizer reserves the right to make changes to the prizes awarded for this Contest without the need to provide any justification for this, and no claims may be made against it as long as it offers winners another prize of equal or higher value.

The value indicated for the above-mentioned prizes corresponds to the public price, including all taxes, currently in use or estimated at the date of drafting of the rules; it is given as a mere indication and is subject to variation, and may not be the subject of a claim as to their evaluation.

The Organizer may not be held liable or sought to be held liable if, as a result of force majeure or exceptional circumstances, changes occur in the running of the Contest or even if the Organizer is forced to interrupt, postpone or cancel the Contest altogether.

ARTICLE 7: LIABILITY

The Organizer may not be held liable for any damage or loss that is not directly caused by its action or faulty inaction. For instance, the Organizer cannot be held responsible in the event of loss of the prizes by the carrier, or for errors made by the said carrier, which each Participant expressly accepts by participating in the Contest.

Given the inherent characteristics of the Internet and the difficulties, or even the impossibility, of controlling the use that could be made of it by third parties, the Organizer declines all responsibility for the consequences of the Participants' connection to the Internet in order to take part in the Game.

In particular, the Organizer may not be held liable in the event of

- Problems downloading or routing e-mail ;
- If the website(s) required for the Contest is temporarily or permanently unavailable;
- If one or more Participants are unable to connect to and/or participate in the Contest due to any technical fault or problem linked to network congestion.
- any damage, material or immaterial, caused to the Participants, their computer equipment and the data stored therein and the consequences that may arise from this on their personal, professional or commercial activity.
- Fraudulent use of connection rights by a third party and attribution of a Participant's prizes to said third party, in the absence of gross negligence by the Organizer. It is reminded in this respect that each Participant is responsible for the confidentiality of his/her connection identifiers and any passwords.

Furthermore, the Organizer may not be held responsible for sending an e-mail to an incorrect address due to the negligence of the Participant, or for sending a prize to an wrong postal address communicated by the Participant. In the event of a change of address after registration for the Contest, it is the winner's responsibility to inform the Organizer of this at the latest at the time of the initial contact by email. Failing this, any prize lost or not delivered to the correct address cannot be claimed.

The Organizer will not carry out any further research if the winner remains unavailable and/or unreachable.

Once the prize has been given to the winner, the prize will be deemed to have been delivered and the winner will be given ownership of and the risks associated with the said prize: the Organizer and its possible partners cannot be held responsible for the loss, theft or damage of the prizes.

BE CAREFUL!!! Some products that may be part of a prize may require adjustments prior to their use. When adjustments must be made to some prize (for example, if the prize consists of skis/ski bindings in particular), it is the winner's responsibility to provide accurate and complete information enabling the Organizer or its subsidiaries to carry out the proper assemblies and adjustments essential to the use of this type of product.

THE ORGANISER CANNOT BE HELD RESPONSIBLE FOR ANY DAMAGE RESULTING FROM ASSEMBLY OR ADJUSTMENTS BASED ON WRONG INFORMATION PROVIDED BY THE WINNER OR HIS/HER ASSIGNS.

IF THE INFORMATION PROVIDED DOES NOT ALLOW THE ORGANIZER TO MOUNT OR ADJUST THE BINDINGS IN ACCORDANCE WITH ESTABLISHED SKI INDUSTRY STANDARDS, THE BINDINGS WILL BE MOUNTED BUT NOT ADJUSTED. IT IS THE SOLE RESPONSIBILITY OF THE WINNER OF SUCH A PRIZE TO HAVE THE BINDINGS ADJUSTED AND TESTED BY A SKI PROFESSIONAL BEFORE USE.

In the event of unforeseen events occurring during the Contest, the Organizer may have to modify the conditions of these rules. Such modifications will be published on the Contest's website and will be considered as amendments to these rules.

ARTICLE 8: DATA PROTECTION

The personal data collected are those completed in the Contest form for all Participants. The winners should provide the Organizer with additional personal data (telephone number, postal address) to send the attributed prize.

Any personal data collected from participants during the game will be digitally processed by the Organizer to:

- participate to the Contest;
- draw the winners;
- contact the winners;
- send to the winners their attributed prize.

This data processing is legally based on the consent of each participant, such consent being given at the acceptance of the rules of the contest.

If the participant gave his/her express consent to it, the Organizer may use the personal data collected during the Contest for advertising purposes, especially for sending newsletters and product information.

Based on the legitimate interest of the Organizer, some data (such as date of birth or country) will be processed for statistical purposes in order to improve the services and products of Rossignol Group brands.

The duration of personal data retention by the Organizer is the following:

- for statistical needs: for a maximum of 3 years, unless instructed otherwise by a participant.
- for the needs of the Contest management: duration of the Contest plus time needed to send or organize the prizes (when prizes are services) or to send the prizes (when prizes are products).
- If the participant signs up for the newsletter: for a maximum period of 3 years unless the Participant wishes to renew his/her subscription to the newsletter. In the latter case, this period will be extended by a further 3 years.

Personal data collected by the Organizer are hosted and stored in Europe and will only be communicated internally to services that need to know it for the purposes described above and third-party intervening on behalf of SKIS ROSSIGNOL for the needs of the Contest (e.g. carrier).

Under no circumstances will the Organizer transfer Participants' personal data to third parties without their express consent.

Nevertheless, in accordance with the General Data Protection Regulation 2016/679 of April 27th, 2016, participants have the right to access, to correct, to erase, to limit the processing performed by the Organizer, to ask for portability and to oppose to the processing of their personal data, by contacting the Organizer. Participants may also withdraw at any time their consent for the processing of their personal data by contacting SKIS ROSSIGNOL SAS at the following address or by writing to: dpo@rossignol.com

*SKIS ROSSIGNOL - Service Communication
98 rue Louis Barran
38430 ST JEAN DE MOIRANS – FRANCE*

You have the right to lodge complaints directly with the relevant authority in your country.

See our [PRIVACY POLICY](#).

ARTICLE 9: SOCIAL NETWORKS

The Contest is also accessible from our @lange_boots account on Instagram and Lange Boots on Facebook. Participants should note that the Contest is not organized, sponsored or otherwise sponsored or administered in any way by Instagram or Facebook. Consequently, Instagram and Facebook accept no responsibility for any disputes arising in connection with the Contest.

REGLEMENT DU JEU
« Lange True Blue Team »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE ET DUREE DU JEU

La société **SKIS ROSSIGNOL SAS**, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro **056 502 958**, dont le siège social est situé 98 rue Louis Barran, 38430 St Jean de Moirans en France, organise sous sa marque Lange (ci-après l'« **Organisateur** »), un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Lange True Blue Team », dont la liste des gains est fixée à l'article 6 du présent règlement.

Le Jeu sera ouvert du 21/10/2022 au 06/11/2022 minuit, heure française, ci-après le « **Jeu** ».

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le Jeu est accessible via le lien suivant : <https://www.lange-boots.com/rs-race-skiboot#contest> et est accessible sur les réseaux sociaux de l'organisateur.

Le Jeu est soumis au droit et aux tribunaux français compétents en cas de litige.

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Le Jeu est réservé aux personnes physiques majeures clientes ou non de l'Organisateur et de ses partenaires, disposant d'une adresse électronique personnelle valide (email) afin d'être contactées pour les besoins de la gestion du Jeu, et remplissant les conditions de participation au Jeu fixées dans le présent document (ci-après les « **Participants** » ou le « **Participant** »). Nonobstant ce qui précède, toute personne mineure de 16 ans et plus est autorisée à participer au Jeu sous réserve expresse d'avoir été inscrite par son représentant légal, ladite inscription est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale du Participant mineur.

Le personnel de l'Organisateur ainsi que ceux de ses partenaires ayant participé directement à l'organisation du Jeu, et de manière plus générale, toute personne ayant participé à l'élaboration du Jeu ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Chaque Participant devra suivre les instructions décrites à l'article 4.1 afin de pouvoir participer au Jeu. Toute participation au Jeu par toute autre modalité autre que celles précisées dans le présent règlement ne sera pas prise en compte.

Il est de la responsabilité de chaque Participant de s'assurer que ses coordonnées sont exactes et en particulier, que l'adresse électronique renseignée dans le formulaire de participation fonctionne normalement. Tout document de participation incomplet, ne respectant pas les contraintes décrites dans le présent règlement ou dont les noms et adresses email seront illisibles sera considéré comme nul. De plus, les participants feront élection de domicile pendant toute la durée du jeu à l'adresse qu'ils auront au préalable déclaré. Il appartient aux Participants de veiller à la confidentialité de leur identification et mot de passe nécessaires à leur connexion internet/compte utilisateur éventuel. Il est conseillé aux Participants de toujours choisir un mot de passe robuste, selon les recommandations de l'ANSSI. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de négligence des Participants à ce titre.

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois pendant toute la durée du Jeu – cette participation est en outre strictement personnelle et nominative. Ainsi, une même personne physique n'est pas autorisée à jouer avec plusieurs adresses électroniques. Chaque Participant s'interdit en outre de perturber par quelque moyen que ce soit le déroulement et l'intégrité du Jeu, pour notamment en modifier les résultats ou nuire à l'égalité des chances entre les Participants pendant le déroulement du Jeu. L'Organisateur se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer les dotations au fraudeur et d'exclure tout Participant qui aurait un comportement suspecté comme frauduleux sans avoir à le prévenir. L'Organisateur se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement du Jeu et affecterait ou serait susceptible d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu sans préjudice de son droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants

La participation au Jeu implique pour tout Participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle des lots.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU JEU

4.1 Inscriptions au jeu

Afin de pouvoir participer au Jeu, le Participant doit :

- Se rendre sur la page du jeu-concours : <https://www.lange-boots.com/rs-race-skiboot#contest>
- Répondre à l'ensemble des questions du quizz ci-dessous et compléter le formulaire de participations. Le quizz porte sur les résultats sportifs de nos athlètes et les compétitions internationales de sports d'hiver. Seuls les Participants ayant correctement répondu à l'ensemble des questions du quizz et complété le formulaire de participation pourront dans un second temps être tirés au sort pour remporter les dotations définies dans le présent Règlement. Les réponses au quizz sont données à la fin du Règlement.

QUIZZ ET FORMULAIRE DE PARTICIPATION :

QUIZZ

Question 1 : Quel est le temps qui fera décrocher la médaille d'or à Clément Noël sur la course de slalom aux Jeux Olympiques de Pékin en 2022 ?*

1'54'10 / 1'44'09 / 2'20'43

Question 2 : Combien de victoires en Coupe du Monde Alberto Tomba remporte-il à la fin de sa carrière avec des chaussures Lange ?*

20 / 15 / 50

Question 3 : Quelle est le dernier athlète Lange a avoir remporté un Globe de Crystal?*

Federica Brignone / Jean-Frederic Chapuis / Katharina Liensberger

FORMULAIRE DE PARTICIPATION :

Email* :
Nom* :
Prénom* :
Pays* :
Code Postal* :
Date de naissance* :
Pointure (skiboote) :

- J'ai lu et j'accepte le règlement sans réserve*
 Je souhaite recevoir les newsletters de Lange

Les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires pour participer au Jeu

Chaque Participant devra obligatoirement mentionner dans le formulaire de participation électronique ses coordonnées complètes : adresse électronique, nom, prénom, date de naissance et avoir coché l'acceptation des conditions du règlement de jeu-concours. Toute adresse électronique erronée, illisible ou incomplète et/ou l'acceptation des conditions du règlement de jeu-concours non cochée, entraîneront automatiquement la mise hors-jeu du Participant, l'Organisateur se réservant tout contrôle à cet effet. L'Organisateur n'est pas responsable des fichiers corrompus, non-ouvrables ou non-transmissibles.

4.2 Tirage au sort

Seuls les Participant ayant correctement répondu à l'ensemble des questions du quizz seront éligibles au tirage au sort. La désignation des gagnants parmi les Participants est réalisée par l'intervention du hasard, au moyen d'un tirage au sort. Tous les tirages au sort seront effectués par l'Organisateur via un logiciel informatique.

2 gagnants seront tirés au sort le 07/11/2022 parmi l'ensemble des Participants ayant correctement répondu au quizz et qui se sont valablement inscrits pendant la durée du Jeu. Les gagnants seront contactés par l'Organisateur dans un délai d'une semaine à compter du tirage.

1 gagnant sera sélectionné pour l'Europe

1 gagnant sera sélectionné pour l'Amérique du Nord

ARTICLE 5 : PUBLICATION DES RESULTATS

Chaque gagnant sera directement contacté par message électronique par l'Organisateur à l'adresse valide indiquée lors de l'enregistrement de participation au Jeu.

Chaque gagnant devra dans un **délai maximum de quinze (15) jours** à compter de la prise de contact par courrier électronique :

- Accepter expressément son gain
ET
- Fournir à l'Organisateur les informations indispensables à l'organisation du gain (numéro de téléphone et réponses aux questions qui lui seront posées dans le courrier électronique par l'Organisateur).

A défaut, le silence du gagnant vaudra renonciation définitive au lot, qui restera la propriété exclusive de l'Organisateur qui pourra en disposer librement.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

6.1 Dotation à gagner

Chacun des gagnants sélectionnés dans le cadre du Jeu se verra attribuer, sous réserve des dispositions des articles 3, 4 et 8 des présentes, le(s) lot(s) suivant(s) :

- 2 VIP TICKETS pour assister à une étape COUPE DU MONDE d'une valeur unitaire de 300€ TTC prix public conseillé. 1 gagnant + accompagnateur.
Europe : Courchevel ou Méribel
Amérique : Aspen
- Chaussures de ski RS 130 d'une valeur unitaire de 550€ PPC prix public conseillé.
- Un BOOTFITTING d'une valeur unitaire de 100€ TTC prix public conseillé.
- Un sac à chaussure RACERBAG d'une valeur unitaire de 160€ TTC prix public conseillé.
- Un T-SHIRT Lange d'une valeur unitaire de 17€ TTC prix public conseillé.
- Une CASQUETTE Lange d'une valeur unitaire de 8€ TTC prix public conseillé.

- HEBERGEMENT prix en charge à hauteur d'une valeur de 300€ TTC prix public conseillé.

ATTENTION !!!! Il est porté à l'attention des gagnants que le transport vers et depuis le domicile jusqu'au lieu de la compétition n'est pas pris en charge. Il est aux frais exclusifs du gagnant.

6.2 Remise des dotations

Lorsque les lots sont des biens ou des produits, ces derniers seront adressés par la Poste ou toute autre entreprise de transport à l'adresse du domicile du gagnant au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin du Jeu, sauf cas de force majeure.

Lorsque les lots sont des services, ces derniers seront organisés selon les conditions indiquées dans leur description, et en concertation avec le gagnant.

Le jeu-concours étant organisé dans le contexte de la pandémie COVID 19, l'Organisateur ne serait être tenue responsable de tout retard résultant de la prévention et/ou de la gestion de l'épidémie de la COVID 19. L'Organisateur ne sauraient être tenus responsables du mauvais ou non acheminement du courrier et du lot par la Poste ou toute autre entreprise de transport.

6.3 Autres informations importantes relative à la dotation

Tous les impôts ou taxes applicables restent à la charge du gagnant. La dotation n'est ni reprise, ni échangée contre un bien ou un service équivalent. Ainsi, l'Organisateur n'acceptera aucune substitution, transfert, ou attribution d'argent comptant en remplacement des dotations. Aucune dotation ne pourra donner lieu à un remboursement. En cas d'indisponibilité, un lot de valeur égale ou plus grande sera attribué à la discrétion de l'Organisateur. Les lots deviennent la propriété des gagnants au moment de leur remise, concomitamment au transfert des risques associés.

L'Organisateur aura la possibilité de modifier, sans avoir à en justifier, la dotation du Jeu, et cela sans qu'aucune réclamation ne puisse lui être demandée à condition de proposer au gagnant une autre dotation d'une valeur équivalente ou supérieure.

La valeur indiquée pour les lots ci-avant désignés correspond au prix public Toute Charges Comprises (TTC) couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement ; elle est donnée à titre de simple

indication et est susceptible de variation, et ne saurait faire l'objet d'une réclamation quant à leur évaluation.

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra ni être mise en cause ni recherchée si, par suite de force majeure ou circonstances exceptionnelles, des changements intervenaient dans le déroulement du Jeu ou même si l'Organisateur se voyait contraint d'interrompre, de reporter ou d'annuler purement et simplement le Jeu.

ARTICLE 7: RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

De manière générale, la responsabilité de l'Organisateur ne peut pas être engagée pour un dommage ou préjudice qui ne serait pas directement causé par son action ou son inaction fautive. L'Organisateur ne peut ainsi être tenu pour responsable en cas de perte des lots par le transporteur, ou d'erreur commises par ledit transporteur, ce que chaque Participant accepte expressément en participant au Jeu.

Compte tenu des caractéristiques inhérentes du réseau internet et des difficultés, voir de l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, l'Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau internet pour participer au Jeu.

En particulier, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de :

- Problèmes de téléchargement ou d'acheminement de courrier électronique ;
- Si le ou les sites internet nécessaire au Jeu était momentanément ou définitivement indisponibles ;
- Si un ou plusieurs Participants ne parvient pas à se connecter et/ou participer au Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau ;
- de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- Utilisation frauduleuse des droits de connexion par un tiers et attribution des lots d'un Participants audit tiers, en l'absence de faute lourde de l'Organisateur. Il est rappelé à ce titre que chaque Participant est responsable de la confidentialité de ses identifiants de connexion et mots de passe éventuels.

Par ailleurs, l'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable de l'envoi d'un courrier électronique à une adresse inexacte du fait de la négligence du Participant, ou de l'envoi d'une dotation à une adresse postale erronée. En cas de changement d'adresse après l'inscription au Jeu, il appartient au gagnant d'en informer l'Organisateur au plus tard au moment de la prise de contact initiale par email. A défaut, toute dotation perdue, non livrée à la bonne adresse ne pourra plus être réclamée. L'Organisateur n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot remis au gagnant, le lot sera réputé livré et le gagnant se verra conférer la propriété et les risques associé audit lot : l'Organisateur et ses éventuels partenaires ne pourront pas être tenus pour responsables de la perte, du vol ou de la dégradation des lots.

ATTENTION !!! Certains produits susceptibles de faire partie d'un lot peuvent nécessiter des réglages préalablement à leur utilisation. Lorsque des réglages doivent être réalisés sur certains lots (par exemple, si le lot est constitué de skis/fixations de skis notamment), il est de la responsabilité du gagnant de fournir des informations exactes et complètes permettant à l'Organisateur ou ses filiales de réaliser les montages et réglages indispensables à l'utilisation de ce type de biens.

L'ORGANISATEUR NE PEUT PAS ÊTRE TENUS RESPONSABLE DES DOMMAGES RÉSULTANT D'UN MONTAGE OU DE RÉGLAGES BASÉS SUR DES INFORMATIONS INEXACTES COMMUNIQUEES PAR LE GAGANT OU SES AYANTS-DROITS.

SI LES INFORMATIONS FOURNIES NE PERMETTENT PAS A L'ORGANISATEUR DE MONTER OU DE RÉGLER LES FIXATIONS CONFORMÉMENT AUX NORMES ÉTABLIES DE L'INDUSTRIE DU SKI, LESDITES FIXATIONS SERONT MONTÉES MAIS NON RÉGLÉES. IL EST DE LA SEULE RESPONSABILITÉ DU GAGNANT D'UN TEL LOT DE FAIRE RÉGLER ET TESTER LES FIXATIONS CONTENU DANS SON LOT PAR UN PROFESSIONNEL DU SKI AVANT DE LES UTILISER.

En cas de survenance d'évènements imprévus pendant le déroulement du Jeu, l'Organisateur pourrait être amené à modifier les conditions du présent règlement. De telles modifications seront publiées sur la page internet du Jeu, et devront être analysées comme des avenants au présent règlement.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Sur le fondement du consentement donné par le Participant au moment de l'acceptation du règlement du Jeu, les données recueillies dans le formulaire d'inscription par l'Organisateur seront utilisées afin de :

- S'inscrire et participer au Jeu
- Tirer au sort les gagnants,
- Contacter les gagnants ;
- Adresser le/les lot(s) au(x) gagnant(s)

Si le Participant y a également expressément consenti, les données personnelles du Participant seront également traitées par l'Organisateur pour lui permettre de recevoir des newsletters LANGE, des informations sur ses produits ou des offres commerciales liées à ses produits.

Sur le fondement de l'intérêt légitime de l'Organisateur, certaines données (comme la date de naissance ou le pays), seront traitées par l'Organisateur à des fins de statistiques afin d'améliorer les services et les produits des marques du Groupe ROSSIGNOL.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (le « **RGPD** »), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale, de portabilité au regard des données personnelles qui vous concernent. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits dans les conditions définies par décret. Vous pouvez exercer ces droits auprès de SKIS ROSSIGNOL SAS, pour les données traitées par l'Organisateur, en nous contactant à l'adresse suivante : SKIS ROSSIGNOL – Service Communication - 98 rue Louis Barran – 38430 SAINT JEAN DE MOIRANS (FRANCE) ou à l'adresse électronique dpo@rossignol.com.

Les données personnelles sont conservées par l'Organisateur :

- pour les besoins statistiques : pour une durée maximale de 3 ans, sauf instruction contraire d'un Participant.
- pour les besoins du Jeu : durée du Jeu et de l'organisation de la remise des lots ;
- Si le participant s'inscrit à la newsletter de SKIS ROSSIGNOL : pendant une durée maximum de 3 ans (finalité de prospection commerciale), sauf si le Participant souhaite renouveler son abonnement à la newsletter. Dans cette dernière hypothèse, cette durée sera prolongée d'une nouvelle période de 3 ans.

Les données personnelles traitées par l'Organisateur sont hébergées et stockées en Europe et ne seront transmises qu'en interne aux seuls services ayant besoin de les connaître pour les finalités décrites ci-dessus et tiers intervenant pour le compte de l'Organisateur pour les besoins du Jeu (ex : transporteur, prestataire de services si les lots sont des services).

L'Organisateur ne transfèrera pas les données des Participants qu'elle recueille à des tiers sans leur consentement express et préalable.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ou l'autorité compétente dans votre pays.

Notre « [Privacy Policy](#) »

ARTICLE 9 : RESEAUX SOCIAUX

Le Jeu est également accessible depuis notre compte @lange_boots sur Instagram et Lange Boots Facebook. Il est porté à l'attention des Participants que le Jeu n'est ni organisé, ni sponsorisé ou autrement parrainé, ni administré en aucune manière par Instagram ou Facebook. En conséquence, Instagram et Facebook se dégagent de toute responsabilité en cas de contentieux en lien avec le Jeu.